

**DELIBERATION N° 2022 -55**

L'an deux mille vingt deux, le 27 septembre, à 17h30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de La Cabanasse sous la présidence de Monsieur Michel GARCIA, Président du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

M. Michel GARCIA

M. Georges ARMENGOL, Mme Aurélie BALTUS, M. Henri BAUDET, M. Jean-Luc BLAISE, M. Alain BOUSQUET, M. Alain CALAIS, Mme Judith CARMONA, M. Olivier CHAUVÉAU, M. Guillaume CHEVILLARD, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Joëlle CORDELETTE, Mme Anne-Lise DAVIAUD, Mme Pascale DE TRAVY, Mme Alizée DESMET, M. Philippe DOMINGUEZ, M. Patrick DUVAL, M. Claude ESCAPE, M. Albert FRIGOLA, M. René GARRETA, M. Robert GUINOT, Mme Eliane JARYCKI, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Dominique LAPORTE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, M. Patrick LECROCQ, Mme Marie-Noëlle LETOUZE, Mme Ghislaine LINTZ, M. Joël LOMBARD, M. Alain LUNEAU, M. Daniel MAROUBY, M. Christian PALLARES, Mme Christine PEROY, M. Isidore PEYRATO, M. Alain PONSAILLE, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIBO, Mme Jeannine RIVIERE, M. Daniel SEMPERE, M. Antoine TAHOCES, M. Xavier TORRENS, Mme Michèle TORRENT, M. Serge VAILLS

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes :

Mme Lola BEUZE, Mme Marie-Josée ESTEVA, Mme Séverine PRADEILLE

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Hermeline MALHERBE à M. Michel GARCIA, M. Julien BARAILLE à Mme Eliane JARYCKI, M. Christophe MANAS à M. Georges ARMENGOL, Mme Martine ROLLAND à M. Alain BOUSQUET, Mme Aude VIVES à M. Christian PALLARES, M. Philippe PETITQUEUX à Mme Joëlle CORDELETTE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX à M. Daniel MAROUBY, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Josette PUJOL, M. Éric RODRIGUEZ à M. Claude ESCAPE, M. Dimitri DOMINGUEZ à M. Philippe DOMINGUEZ

Personnes excusées :

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, M. le Sous-Préfet de Prades,  
M. Daniel ARMISEN, M. Julien BARAILLE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Roger CIURANA, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, M. Dimitri DOMINGUEZ, Mme Cécile GARCEAU, M. Christian GOZE, M. Olivier GRAVAS, M. Jean-Louis JALLAT, M. Guy JUBAL, Mme Agnès LANGEVINE, M. Christophe MANAS, M. Jean-Pierre MARCH, Mme Hermeline MALHERBE, Mme Cécile MARTI, Mme Edwige PETIT, M. Marc PETIT, M. Philippe PETITQUEUX, Mme Edith PERAL, M. Eric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Ignatius STEINMANN, M. Régis TERRIEU, Mme Aude VIVES, Mme Audrey WILL


SECRETAIRE DE SEANCE : Alain BOUSQUET

# **OBJET : Convention de partenariat Comité Régional de la Région Occitanie ( CRTLO) du réseau interparcs faveur du programme opérationnel 2022**

**Monsieur le Président**

RAPPELLE le partenariat interparcs réseau Tourisme de Nature avec le comité régional de tourisme de loisirs. Il indique qu'un programme opérationnel 22 a été établi afin de déployer un certain nombre d'actions comme suit :

Actions	Coûts des prestations (Prestations sous maîtrise d'ouvrage du CRTLO)	Temps de travail (Nb jour)	
		Parcs	CRTLO
<b>Action 1</b>			
Etape 1 : définition d'un cadre de référence pour la sélection et le design des offres typées parc/ formation au design d'offres	8 000€	4	8
<b>Action 2</b>			
Etape 1 : recensement et diffusion de l'offre de services et transports		2	1
<b>Action 3</b>			
Etape 1 : formulation du concept stratégique/promesse client des Parcs naturels d'Occitanie et signes de reconnaissance « Parcs d'Occitanie »	12 000€	2	8
<b>Action 4</b>			
Etape 1 : renouvellement de la campagne de communication pour les Parcs naturels	35 000€	2	10
<b>Action 5</b>			
-	-	-	-

		Envoyé en préfecture le 21/10/2022	
		Reçu en préfecture le 21/10/2022	
		Affiché le 	
		ID : 066-256601857-20220927-D2022_55-DE	
<b>Action 6</b>			
Etape 1 : enrichir les contenus dédiés aux parcs naturels sur l'espace dédié du site web tourisme-Occitanie	-	5	20
Etape 2 : développer la présence digitale des parcs naturels d'Occitanie	-	2	-
<b>TOTAL</b>	<b>55 000€</b>	<b>17</b>	<b>47</b>

Les Parcs ont décidé d'y participer à hauteur de 50 % % soit 27 500 €. €

Le plan de financement est le suivant :

- Sollicitation par le Parc chef de file d'une subvention auprès de la Région Occitanie (dans le cadre du contrat spécifique) de 22 000 € (80%) ;
- Participation des 10 Parcs à hauteur de 5 500€ (20%), soit un montant de 550 €/parc qui sera versée au Parc chef de file par chaque Parc.

Parcs	Participation financière
PNR HL	550€
PNR PC	550€
PNR CF	550€
PNR PA	550€
PNR CQ	550€
PNR NM	550€
PNR GC	550€
PNR Aubrac	550€
PN Cévennes	550€
PN Pyrénées	550€

Il propose par conséquent au comité syndical de valider la convention correspondante permettant le partage des objectifs et missions entre les deux entités.

**Monsieur le Président :**

**DEMANDE** au comité syndical d'approuver ce projet et d'autoriser le Président à rédiger et signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,

**Le Comité Syndical,**

**OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

**VALIDE** la convention telle que présentée ci-dessus ainsi que la participation financière du PNR Pyrénées Catalanes,

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce projet,

**DONNE** pouvoir à M. le Président ou à défaut la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président du Syndicat Mixte  
du Parc Naturel Régional des Pyrénées  
Catalanes**

**Michel GARCIA**

